Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le 29 octobre 2026

Présidence : M. David Millet

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 710 relatif à un cautionnement solidaire en faveur de la Section des samaritains Nord Vaudois, entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1 : **d'autoriser** la Municipalité à accorder un cautionnement solidaire d'un montant maximal de CHF 220'000.- en faveur de la Section des samaritains Nord Vaudois, afin de garantir une partie de l'emprunt bancaire destiné à l'acquisition du bien-fonds n°6484 sis à la Chaussée de Treycovagnes 10 à Yverdon-les-Bains, sous réserve de l'octroi par la Ville d'Yverdon-les-Bains d'un cautionnement équivalent ;

Article 2 : **d'autoriser** la Municipalité à signer tout acte, convention ou document nécessaire à la mise en œuvre du présent cautionnement, dans la limite du montant maximal de CHF 220'000.- fixé à l'article 1.

Ainsi délibéré en séance du 29 octobre 2026.

Le Président :

David Millet

CONSEIL COMMUNAL · GRANDSON ·

La secrétaire :

Cosette Raposo